

FEDERAL MULTI L/S OPCVM

RAPPORT ANNUEL
31/12/2021

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	4
3. Rapport de gestion	5
4. Informations réglementaires	7
5. Certification du commissaire aux comptes	16
6. Comptes de l'exercice	22

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEDERAL MULTI L/S

Code ISIN: FR0013180122

OPCVM géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de Federal multi L/S est de réaliser une performance positive sur la durée minimum de placement recommandée de 3 ans avec un objectif de volatilité annuelle fixé à 10% maximum, par le biais d'investissement dans des OPC mettant en œuvre des stratégies de type long/short actions. L'objectif de gestion mentionné est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché de la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement, de performance ou de volatilité du FCP.

Indice de référence : Le fonds est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle d'un indicateur.

La stratégie d'investissement est basée sur la sélection de parts et/ou actions d'OPC de droit Européen. La gestion de ces fonds reposera sur des stratégies de type long/short actions : les stratégies long/short actions consistent à gérer simultanément un portefeuille de positions à l'achat sur des sociétés jugées sous-évaluées, et en couverture, un portefeuille de positions à la vente sur des sociétés jugées surévaluées. Par ailleurs, le FCP pourra être investi sur des fonds reposant sur d'autres types de stratégies (telles que index arbitrage, risk arbitrage, stratégies de volatilité) à hauteur 20% maximum de l'actif net.

Le processus d'investissement comprend plusieurs étapes :

- **La sélection des fonds sous-jacents selon un processus quantitatif et qualitatif,**
- **La construction du portefeuille** visant à constituer une combinaison optimale des fonds en respectant les choix d'allocation et en cherchant également à assembler des fonds complémentaires entre eux assurant ainsi une diversification suffisante du portefeuille,
- Le suivi et le contrôle des risques.

Le fonds a vocation à être investi en parts et/ou actions d'OPC de droit Européen à hauteur minimum de 90% de son actif net. L'investissement en parts ou actions de FIA, respectant les critères d'éligibilité définis au R214-13 du Code Monétaire et Financier est limité à 30% de l'actif net. Le gérant sélectionnera des OPC gérés par des sociétés de gestion externes et/ou des OPC issus de la gamme de fonds gérés par Federal Finance Gestion ou d'une société liée.

Les OPCVM et/ou les FIA sélectionnés mettent en œuvre des stratégies de gestion long/short actions, sur les marchés européens et internationaux. L'exposition nette du fonds aux marchés actions sera comprise entre -10% et 40% de l'actif net. L'exposition nette du fonds au risque de change sera limitée à 40% de l'actif net.

Le gérant pourra également avoir recours, dans la limite de 20% de l'actif net, à des OPC Monétaires.

Pour réaliser l'objectif de gestion, le gérant pourra intervenir sur des marchés à terme ferme ou conditionnels réglementés français ou étrangers, organisés ou de gré à gré, afin d'avoir recours aux instruments dérivés tels que les swaps, futures, options, les swaps et futures de volatilité, dans un but de couverture et/ou d'exposition, sur les marchés actions, devises et volatilité, dans la limite d'une fois l'actif net, sans recherche de surexposition.

Cet OPCVM est un OPCVM de capitalisation.

La durée de placement recommandée est supérieure à 3 ans.

Le remboursement des parts détenues pourra être demandé, par l'investisseur, chaque jour ouvré. Les centralisations sont effectuées par CACEIS BANK chaque jour de calcul et de publication de la valeur liquidative avant 12h30 et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Ce fonds est classé dans la catégorie 3 en raison de sa stratégie associant des OPC de type long/short actions à biais variable et long/short actions market neutral : stratégies qui consistent à construire un portefeuille actions à partir de positions acheteuses "longues" et réduire l'exposition aux risques actions via des positions vendeuses "short".

La catégorie de risque associé à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel le capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risques.

Risque non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels l'OPCVM peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative : Néant

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Néant

3. RAPPORT DE GESTION

Au cours de l'année 2021, une très grande proportion des actifs mondiaux ont connu une évolution globalement positive malgré la persistance d'une forte incertitude sur l'évolution de la crise sanitaire (apparition de nouveaux variants : Delta, Omicron...). Profitant du développement de la vaccination et de la réouverture des économies, les publications macro et micro-économiques ont été solides. Dans cet environnement toujours volatil, les marchés ont également bénéficié de la poursuite d'importants soutiens des gouvernants et des banquiers centraux qui ont permis de maintenir les taux d'intérêts sur des niveaux très faibles, voire toujours négatifs dans la zone euro. Toutefois, une tendance haussière sur les taux d'intérêt s'est amorcée cette année avec la hausse des anticipations et des chiffres d'inflation (impact d'une forte demande, émergence de goulets d'étranglement, hausse des prix des matières premières...). De ce fait, les performances des marchés obligataires ont été mitigées, alors que les marchés actions ont pleinement profité de cet environnement porteur pour enregistrer de très bonnes performances sur l'année. A titre d'exemple, l'indice Stoxx Europe 600 Net Return (indicateur de référence actions du fonds) réalise une excellente performance annuelle de +24.9% que l'on peut décomposer en 5 sous périodes : une première phase de hausse quasi-ininterrompue jusqu'au 16 juin (+16.9%) dans la poursuite de la fin d'année 2020, suivie d'une période de relative stabilité jusqu'au 5 octobre (-0.2%) avec l'apparition du variant Delta, puis une nouvelle phase de hausse jusqu'au 16 novembre (+7.6%), suivie d'une période de baisse jusqu'au 31 novembre (-5.4%) avec l'apparition du variant Omicron, avant une nouvelle phase de hausse jusqu'à la fin de l'année (+5.4%). Par ailleurs, les marchés actions ont enregistré d'importantes rotations sectorielles tout au long de l'année avec au final de très fortes disparités entre les différents secteurs (indices sectoriels Stoxx Europe 600 NR) : d'un côté les secteurs impactés par la crise sanitaire et la remontée des taux comme les voyages & loisirs (+3.9%), les services aux collectivités (+8.9%), les télécommunications (+15.5%)... et de l'autre côté les banques (+38.5%), la technologie (+34.5%), les médias (+34.2%)... A noter également la légère sous performance des petites et moyennes valeurs qui réalisent une performance annuelle de +22.8% (indice Stoxx Europe Small 200 NR).

Dans ce contexte, l'exposition nette du fonds aux marchés actions a fluctué entre 10 et 25% au cours de l'année : réduction progressive au fur et à mesure de la montée des marchés actions via des couvertures en futures Euro Stoxx 50. Cette couverture des marchés a été renforcées à la fin du premier trimestre via des positions en futures sur la volatilité (indice Vix). Par ailleurs, les investissements ont été répartis entre :

- des fonds actions de type "long/short" dont l'exposition nette aux marchés est flexible, en moyenne entre +10 et +70% (BDL Rempart Europe, Eleva Absolute Return Europe...)
- des fonds actions de type "marchés neutre" dont l'exposition nette aux marchés est relativement faible entre +/-10% en moyenne (Exane Pleiade, Lumyna Marshall Wace Tops Ucits, ...)
- et des fonds actions de type arbitrage faiblement directionnels à l'évolution des marchés actions (Hélium Sélection, Candriam Risk Arbitrage...)

La répartition entre ces 3 principaux styles de gestion a peu évolué au cours de l'année :

- la part de fonds "long/short" qui était à 46% de l'actif du fonds fin 2020 a été légèrement augmentée au premier semestre pour atteindre 48% fin juin, avant de rebaisser progressivement au second semestre pour finir à 47% en fin d'année.
- à l'inverse, la part de fonds "marchés neutre" qui était à 45% de l'actif du fonds fin 2020 a été légèrement réduite au premier semestre pour atteindre 40% fin juin, avant de légèrement remonter au deuxième semestre pour finir à 42 % en fin d'année.
- et la part des fonds d'arbitrage est restée relativement stable autour de 9% de l'actif du fonds

A noter que la part de cash en portefeuille, qui était à 0.2% fin 2020 a évolué entre 0 et 6% au cours de l'année pour finir à 2.8% fin 2021 en phase avec la baisse des encours du fonds qui sont passés de 26.1 millions d'euros fin 2020 à 21.1 millions d'euros fin 2021. La gestion a tout de même conservé la quasi-intégralité des fonds sous-jacents en portefeuille au cours de l'année : le fonds Hélium Fund a toutefois été arbitrée au profit du fonds Hélium Sélection (meilleur profil de rendement/risque) et un nouveau fonds "marchés neutre" a été intégré (BNP Paribas Environmental Absolute Return Thematic Equity Earth). Le portefeuille conserve ainsi une très bonne diversification des investissements : un total de 16 fonds sous-jacents dont 7 fonds "long/short", 7 fonds "marchés neutre" et 2 fonds d'arbitrage.

Dans cet environnement de marché, Federal Multi L/S enregistre une performance en hausse de +0.71 % : impact négatif du positionnement globalement prudent du fonds (couvertures de marchés), malgré l'apport positif de la sélection des fonds sous-jacents.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HELIUM SELECTION A EUR	1 353 117,00	1 452 385,00
HELIUM SELECTION S EUR	1 503 999,00	455 546,85
ELEV-ABS LRET EUR FD-IEURA	539 378,00	1 139 072,10
HH PAN EUROPEAN ALPHA CL.I2 C.	401 750,00	895 250,00
HELIUM FUND- CLASS I - EUR		1 269 056,05
LIONTRUST GF EU STR EQ A3 EUR	192 800,40	1 065 147,30
BLACKROCK STRATEGIC EUROPEAN ABSOLUTE RETURN D2 C.		1 126 200,00
ML INV.MARSH.EURO B ACC.C.3DEC		799 120,00
MONETA LONG SHORT A	94 670,00	618 349,00
EXANE FDS I CERES FUND CL.A C.		666 504,43

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : I 978 283,06

- o Change à terme :
- o Future : I 978 283,06
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la politique de meilleure exécution permet d'obtenir la meilleure prestation pour le client (intégrant le coût total et la qualité du service rendu).

Pour tous les instruments négociés sur le marché le nécessitant, Fédéral Finance Gestion intervient au travers d'intermédiaires. Sa politique d'exécution consiste donc en un processus de sélection de ces derniers. Ce processus repose sur des critères d'appréciation de la prestation tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'analyse permet d'établir une notation interne de l'intermédiaire, basée sur une approche multicritères. Elle s'applique à toutes les classes d'instruments concernées et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Lorsque le processus de sélection est achevé et qu'il met en évidence un niveau de qualité de l'intermédiaire conforme aux exigences, l'autorisation finale de référencement de ce dernier est délivrée par un comité de validation constitué de dirigeants et d'experts.

CONTROLE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION

Au minimum une fois par an, et sauf évènement majeur le nécessitant, Fédéral Finance Gestion procède formellement à une actualisation complète de la notation de tous les intermédiaires, ce travail pouvant donner lieu à des décisions d'exclusion ou d'intégration dans les listes d'intermédiaires autorisés.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Ce fonds ne prend pas simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance.

REGLEMENTATION SFDR ET TAXONOMIE

Article 6 :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Le souscripteur est invité à se reporter au site www.federal-finance.fr où figure la politique d'exercice des droits de vote ainsi que le dernier rapport annuel qui lui est consacré.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global est la méthode de la VAR absolue. Afin de mesurer le risque global du fonds, la société de gestion utilise la méthode du calcul de la valeur en risque (« VaR ») fixée selon les modalités définies aux articles 411-77 ou de l'article 422-56 du règlement général de l'AMF et par l'instruction AMF n° 2011-15 relative aux modalités de calcul du risque global des OPCVM et des FIA agréés. Plus particulièrement, la VaR du fonds est calculée, au moins quotidiennement sur une période de 20 jours ouvrables avec un seuil de confiance à 99%. Son niveau est limité à 20%.

- Niveau VaR minimum atteint au cours de l'exercice comptable : 1,17%.
- Niveau VaR maximum atteint au cours de l'exercice comptable : 5,55%.
- Niveau VaR moyen atteint au cours de l'exercice comptable: 1,98%.

entre l'évolution de la valeur liquidative du FCP et celle de l'indice de référence à un niveau inférieur à 1% ou, s'il est plus élevé, à 5% de la volatilité de l'indice

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION

Le document détaille les modalités et principes d'application de la politique de rémunération au sein de Federal Finance Gestion.

La politique de rémunération du groupe Crédit Mutuel Arkéa est définie par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa sur proposition de son Comité des rémunérations avec l'appui des directions centrales dans son élaboration et sa mise en œuvre.

I - Composition et rôle du Comité des rémunérations

Un Comité des nominations et des rémunérations a été créé en septembre 2008 puis, le 25 août 2014, il a été décidé de le dissocier en deux comités : un Comité des nominations d'une part et, un Comité des rémunérations d'autre part.

Le Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa est composé d'un président et de 2 à 3 membres, membres du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa. L'un des membres du Comité est un administrateur représentant les salariés et ayant voix délibérative au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

Le président et les membres du Comité des rémunérations sont nommés par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Le Comité des rémunérations se compose, au 31 décembre 2020, de quatre membres :

- M Patrick Le Provost, Président
- M Thierry Bougeard
- M Luc Moal
- Mme Marie Vignal-Renault

La Directrice des Ressources Humaines participe aux réunions du Comité des rémunérations. Le Comité s'appuie dans ses travaux, sur des études, s'il le juge nécessaire, et des benchmarks réalisés par un cabinet de conseil-s indépendant-s.

Le fonctionnement du Comité des rémunérations est régi par une charte validée par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

Dans le cadre de sa mission, le Comité des rémunérations :

- a. Élabore les principes et politiques de rémunération du Groupe et s'assure de leur mise en œuvre.
- b. Examine les politiques de rémunération et les dispositifs de rémunérations variables des entités régulées du Groupe.
- c. Élabore les décisions concernant les rémunérations qui seront adoptées par la fonction de surveillance, en ce qui concerne les mandataires sociaux de Crédit Mutuel Arkéa.
- d. Supervise la rémunération :
 - des membres de la direction générale de Crédit Mutuel Arkéa et des filiales soumises sur base individuelle au package CRD ;
 - des cadres supérieurs exerçant des fonctions de contrôle interne de Crédit Mutuel Arkéa et de filiales soumises sur base individuelle au package CRD ;
 - des dirigeants effectifs des entités régulées.
- e. Supervise les enveloppes de rémunération des autres membres de la population régulée.
- f. Procède à l'examen :
 - du périmètre de la population régulée définie en application du package CRD ;
 - de la politique de rémunération variable applicable à la population régulée.
- g. Procède périodiquement à l'examen du montant des indemnités allouées aux administrateurs, membres des organes de surveillance de Crédit Mutuel Arkéa et/ou de ses filiales.
- h. Recours, en cas de besoin, à des consultants externes en rémunération.

Le Comité des rémunérations rend compte régulièrement de ses travaux au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et aux organes de surveillance des filiales régulées du Groupe qui sont destinataires des informations les concernant contenues dans l'examen annuel de la politique de rémunération.

II - Principes généraux de la politique de rémunération

Conçue pour favoriser une gestion saine et effective des risques, la politique de rémunération du groupe Crédit Mutuel Arkéa et de Federal Finance Gestion (FFG) est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme du Groupe, n'encourage pas une prise de risque excédant le niveau de risque défini par le Groupe et comprend des mesures destinées à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération tient compte, dans ses principes, des objectifs suivants :

- l'alignement avec la Raison d'Être du groupe Crédit Mutuel Arkéa telle qu'elle a été définie par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et soumise à l'Assemblée générale :
 - en s'inscrivant dans la stratégie économique et les objectifs, valeurs et intérêts du groupe Crédit Mutuel Arkéa ;
 - en intégrant des éléments d'appréciation à la fois financiers et non-financiers, de sorte que la politique de rémunération mise en place s'attache à maintenir une cohérence entre la rémunération globale et les performances du groupe Crédit Mutuel Arkéa ainsi que les performances individuelles des collaborateurs ;
 - en tenant compte de la dimension RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) dans la détermination de la rémunération ;
- la nécessité pour le groupe Crédit Mutuel Arkéa d'attirer, motiver et retenir des profils reconnus comme performants et particulièrement compétents dans les domaines d'activité du groupe Crédit Mutuel Arkéa ;
- la cohérence entre les conditions de rémunérations et d'emploi des salariés du groupe Crédit Mutuel Arkéa (notamment la structure de rémunération, les critères d'appréciation ou l'évolution des rémunérations) et avec les pratiques de marché observées dans les entreprises du même secteur ;
- tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et de la conformité à la réglementation et en veillant à la prévention des conflits d'intérêts et à l'équité des décisions prises.

Pour être motivante et reconnaissante, la politique de rémunération est axée sur l'appréciation équitable et objective des performances individuelles et/ou collectives.

La politique de rémunération de FFG s'inscrit dans une politique de ressources humaines globale visant à favoriser la compétitivité de l'entreprise, à développer les compétences, à créer un climat social serein et à répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa met en avant une Finance responsable, et la politique de rémunération de FFG reflète cette philosophie.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est en cours d'élaboration d'une démarche qui vise une intégration cohérente et graduelle des risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération. Les pistes qui seront retenues dans ce cadre permettront, en conformité avec les législations sectorielles relatives aux politiques de rémunération auxquelles sont soumis le groupe Crédit Mutuel Arkéa et ses entités, la prise en compte des risques en matière de durabilité au sein des processus adéquats.

Federal Finance Gestion, société de gestion filiale à 100 % du groupe Crédit Mutuel Arkéa (le Groupe) emploie des salariés assurant la gestion financière, la stratégie, les activités d'analyse et la gestion des risques. Federal Finance Gestion est soumise notamment à la Directive AIFM, à la Directive OPCVM V et au Règlement Général de l'AMF.

Federal Finance Gestion fait partie de l'Unité Economique et Sociale dite « Arkade » (ou UES Arkade). Ses salariés sont couverts par la convention collective et les accords d'entreprise en vigueur au sein de l'UES Arkade.

Par ailleurs, Arkéa Société des Cadres de Direction (Arkéa SCD ou ASCD) également filiale à 100% du groupe Crédit Mutuel Arkéa met à disposition de Federal Finance Gestion des salariés ayant le statut de cadres de direction ou cadres dirigeants.

III - Transparence et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion est globalement sécuritaire et prévue par les textes internes de l'entreprise. Elle est encadrée par un budget annuel dont le suivi est centralisé à la Direction des ressources humaines de Crédit Mutuel Arkéa. Les enveloppes annuelles sont présentées aux instances du personnel ; leur utilisation est publiée dans les rapports sociaux de l'entreprise. Ces derniers reprennent le détail des enveloppes utilisées : enveloppes de promotions, enveloppes de primes, variation globale de la masse salariale.

Il est rappelé que les salaires font l'objet d'un examen annuel en commission de négociation dans le cadre de la négociation annuelle sur les rémunérations (NAR) qui porte notamment sur les salaires effectifs et l'épargne salariale.

Le Comité de rémunération du Crédit Mutuel Arkéa procède à l'examen de la politique de rémunération de Federal Finance Gestion.

Federal Finance Gestion s'assure que la politique de rémunération est appliquée conformément aux principes qui ont été arrêtés. Dans cette perspective et bien que le principe de proportionnalité dispense de mettre en place un comité de rémunération, pour l'ensemble des rémunérations (FFG et ASCD), la fonction de surveillance prévue par les Directives a été dévolue au Conseil de surveillance de FFG qui l'a déléguée de manière opérationnelle au Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa instauré conformément à la Directive 2010/76/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010, lors d'une résolution du 10 décembre 2014.

La politique de rémunération est présentée au Conseil de surveillance de Federal Finance Gestion.

IV- Politique de rémunération de FFG

Chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie des éléments décrits ci-après en fonction de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance.

- Rémunération fixe

La rémunération fixe permet de retenir et motiver les collaborateurs et valorise l'expérience et les responsabilités exercées dans l'exercice d'un poste, ainsi que le rôle et le poids de la fonction dans l'organisation dans le respect des benchmarks réalisés régulièrement par chaque entité du Groupe. Elle représente une part significative de la rémunération totale et sert, le cas échéant, de base pour déterminer les plafonds des rémunérations variables.

- Rémunération variable annuelle

Les montants de rémunérations variables ainsi que leur répartition n'entravent pas la capacité des établissements à maintenir une assise financière saine.

L'attribution de la rémunération variable est définie en fonction de l'atteinte des objectifs fixés et des résultats du collaborateur de l'entité et/ou du Groupe.

La rémunération variable est liée à la performance annuelle et à l'impact sur le profil de risque de l'établissement. En cas de performance insuffisante, de non-respect des règles et des procédures ou de comportements à risques, la rémunération variable est directement impactée.

Les rémunérations variables sont fixées dans le respect des principes réglementaires.

La rémunération variable annuelle dépend des performances, financières et extra-financières, de l'année et des contributions des collaborateurs à la réussite de la stratégie de FFG.

Pour être aligné avec la réglementation, le dispositif de rémunération variable doit respecter le fait que :

- le montant de variable est établi en combinant l'évaluation des performances de l'individu et de l'unité opérationnelle concernée avec celle des résultats d'ensemble de l'établissement ;
- l'évaluation de la performance doit prendre en compte des critères financiers et non financiers.

Complémentaire de la rémunération fixe, la rémunération variable rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés.

Elle rémunère :

- La performance, qui est définie par la réalisation des missions avec succès et l'atteinte des objectifs. Une évaluation de cette dernière en deçà de 100% de réalisation ne peut donner lieu à un taux de rémunération variable supérieur à la cible ;
- La surperformance est quant à elle constatée lorsque les missions sont menées avec succès et que la réalisation d'objectifs est supérieure à 100%. Dans cette situation, le taux de variable peut être supérieur à la cible, dans la limite du plafond.

Afin d'améliorer la performance et la qualité de gestion des fonds gérés par Federal Finance Gestion, les gérants bénéficient d'un mécanisme de rémunération variable. Celui-ci est plafonné à 25% de la rémunération annuelle brute de chaque collaborateur. Le montant calculé est minoré de 25% les deux premières années dans la fonction.

Federal Finance Gestion veille à ce que l'évaluation des performances sur laquelle repose le versement des primes prenne en compte des critères quantitatifs et qualitatifs. Par ailleurs, pour la partie s'appuyant sur des performances quantitatives et notamment financières, Federal Finance Gestion veille à ce que le montant total de la prime soit établi en combinant l'évaluation des contributions individuelles avec les résultats d'ensemble de la société ou de l'unité opérationnelle concernée.

La composante fixe de la rémunération est considérée suffisante pour permettre, le cas échéant, de ne verser aucune prime.

La rémunération variable annuelle ne constitue pas un droit et est fixée chaque année dans le respect de la politique de rémunération de l'année considérée et des principes de gouvernance en vigueur.

Le principe de proportionnalité

Federal Finance Gestion est en mesure de remplir les conditions pour bénéficier du principe de proportionnalité posé par la Directive AIFM et la Directive OPCVM V. Le principe de proportionnalité autorise, pour l'ensemble de ses collaborateurs, à s'affranchir des contraintes relatives au processus de paiement de la rémunération variable (paiement d'une partie de la rémunération variable sous forme d'instruments, « conservation » de la rémunération variable telle que définie par l'ESMA, « report » d'une partie de la rémunération variable) et de l'obligation de créer un comité de rémunérations.

Si, compte tenu d'évolutions ultérieures, les primes du personnel identifié devaient s'accroître significativement pour représenter plus de 30 % de la rémunération fixe et plus de 100 000 euros par an, Federal Finance Gestion prendrait, en concertation avec le groupe, les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences posées par les Directives AIFM et OPCVM V.

Federal Finance Gestion s'assure également que le personnel identifié ne met pas en œuvre des stratégies permettant de contourner les exigences des Directives.

- Primes exceptionnelles

Des primes discrétionnaires peuvent être attribuées aux salariés de FFG dans des circonstances très particulières (mission particulière et/ou investissement exceptionnel) et dans le respect du cadrage des négociations annuelles sur les rémunérations validé par le Comex du Groupe.

- Epargne salariale

FFG s'attache à associer l'ensemble des collaborateurs aux résultats du Groupe pour permettre le partage collectif de la valeur créée.

Un accord d'intéressement et de participation a été mis en place afin d'être au plus près de la création de la valeur.

- Dispositifs de protection sociale

Les dispositifs de protection sociale viennent en complément des autres formes de rémunération et visent notamment à protéger le collaborateur contre les aléas de la vie (prévoyance, frais de santé) et favoriser la préparation de sa retraite (PEROb).

- Fonctions risque, conformité, audit interne

Les personnels des fonctions de contrôle indépendante (incluant les fonctions de gestion des risques, de vérification de la conformité et d'audit interne) et plus généralement les personnels des unités chargées de la validation des opérations, ne bénéficient pas de dispositif de rémunération variable annuelle.

Ainsi la rémunération de ces collaborateurs est conçue de façon à ne pas favoriser de prise de risques excessive.

- Ecart de rémunération hommes - femmes

Le groupe Crédit Mutuel ARKEA et FFG portent une attention particulière à la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en mettant en œuvre des dispositifs visant à supprimer définitivement les écarts de rémunération. Ainsi, avec un index d'égalité femmes-hommes de 92 au niveau de l'UES en 2020, largement supérieure aux exigences réglementaires, l'UES prouve son engagement durable pour la promotion de la diversité et la lutte contre la discrimination.

Les objectifs du Groupe et de FFG en la matière sont de promouvoir dans la durée l'égalité professionnelle et réaliser les conditions d'une véritable égalité dans toutes les étapes de la vie professionnelle.

V - Personnel Identifié

Federal Finance Gestion a recensé le personnel ainsi identifié au sens des Directives et de l'article L533-22-2 du Code Monétaire et Financier, lequel est constitué :

- du Président et des membres du Directoire,
- des gérants financiers,
- des responsables des fonctions support,
- des contrôleurs des risques,
- du RCCI,
- des contrôleurs internes,

soit 48 personnes au 31 décembre 2021, dont 4 faisant l'objet d'une mise à disposition partielle.

VI - Eléments chiffrés 2021

FEDERAL FINANCE GESTION SYNTHESE DES REMUNERATIONS VERSEES EN 2021

	nombre de salariés	rémunérations fixes ⁽¹⁾	rémunérations variables ⁽²⁾	TOTAL
Total effectif (y.c. mises à disposition)	62	2 924 388	900 554	3 824 941
Dont preneurs de risques	48	2 429 677	699 700	3 129 377

⁽¹⁾ rémunération fixe + indemnités mensuelles fixes + avantages en nature

⁽²⁾ rémunération variable + primes exceptionnelles + intéressement participation abondement bonification

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FEDERAL FINANCE GESTION
1 Allée Louis Lichou
29 480 LE RELECQ-KERHUON

Pour toutes questions relatives à l'OPC, vous pouvez contacter la Société de gestion par téléphone au n° 09 69 32 88 32.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FCP FEDERAL MULTI L/S

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

FCP FEDERAL MULTI L/S

1, allée Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux porteurs de parts du FCP FEDERAL MULTI L/S,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) FEDERAL MULTI L/S relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas

échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



Signature numérique de

Gilles DUNAND-ROUX

Date : 2022.04.29

17:46:24 +02'00'

Gilles DUNAND-ROUX

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 31/12/2021 en EUR

ACTIF

	31/12/2021	31/12/2020
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	20 744 762,75	26 092 127,67
Actions et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	20 541 311,20	26 078 652,72
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	20 541 311,20	26 078 652,72
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	203 451,55	13 474,95
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	203 451,55	13 474,95
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	416 136,57	111 587,63
Opérations de change à terme de devises		
Autres	416 136,57	111 587,63
COMPTES FINANCIERS	1 051 958,14	345 641,24
Liquidités	1 051 958,14	345 641,24
TOTAL DE L'ACTIF	22 212 857,46	26 549 356,54

PASSIF

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	20 911 907,44	26 648 101,84
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	373 726,68	-297 554,43
Résultat de l'exercice (a,b)	-151 082,05	-184 184,02
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	21 134 552,07	26 166 363,39
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	203 451,55	14 128,79
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	203 451,55	14 128,79
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	203 451,55	14 128,79
Autres opérations		
DETTES	42 429,61	347 701,87
Opérations de change à terme de devises		
Autres	42 429,61	347 701,87
COMPTES FINANCIERS	832 424,23	21 162,49
Concours bancaires courants	832 424,23	21 162,49
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	22 212 857,46	26 549 356,54

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2021 en EUR

	31/12/2021	31/12/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
VSTOXX MINI 0321		231 000,00
CBOE VIX FUT 0122	692 033,06	
CBOE VIX FUT 0321		168 526,01
EURO STOXX 50 0322	1 286 250,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2021 en EUR

	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1,03	6,17
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	1,03	6,17
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	7 290,91	3 175,71
Autres charges financières		
TOTAL (2)	7 290,91	3 175,71
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-7 289,88	-3 169,54
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	165 483,40	178 214,29
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-172 773,28	-181 383,83
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	21 691,23	-2 800,19
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-151 082,05	-184 184,02

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments de type « actions et assimilées » négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évalués sur la base du dernier cours de clôture connu de leur marché principal.

Sources : Thomson Reuters/Six-Telekurs/Bloomberg.

Les actions non cotées, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur.

La société de gestion retient le coût de l'investissement lui-même ou le prix d'un nouvel investissement significatif réalisé avec un tiers indépendant dans des conditions normales de marché, sauf en cas de dépréciation manifeste.

Les obligations et valeurs assimilées sont valorisées en mark-to-market, sur la base d'un prix de milieu de marché pour les fonds et au Bid pour les mandats. Les prix sont issus soit de Bloomberg à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct. La Société de gestion définit plusieurs sources de cours avec un degré de priorité afin de réduire les cas d'absence de cours remontés par le valorisateur, la source prioritaire étant le prix Bloomberg BGN. La liste des contributeurs retenus par ordre de priorité : BGN/CBBT

Pour les fonds monétaires valorisés en j, les titres sont valorisés sur la base d'un prix milieu de marché retenu à 12h30. La liste des contributeurs retenus par priorité est : CBBT/BGN

En cas d'absence de cours sur les sources BGN ou CBBT, les obligations sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur. Cette évaluation s'appuie sur des données de marché observables ou sur des contributions de contreparties.

Les obligations non cotées, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur. La société de gestion retient le coût de l'investissement lui-même ou le prix d'un nouvel investissement significatif réalisé avec un tiers indépendant dans des conditions normales de marché, sauf en cas de dépréciation manifeste. Cette évaluation s'appuie sur des données de marché observables, sur des contributions de contreparties voire sur des données à dire d'expert pour les placements privés sans aucune liquidité.

Les Titres de Créances Négociables

Les TCN souverains et les BTAN sont valorisées en Mark-to-Market, sur la base d'un prix de milieu de marché, issu de Bloomberg. La liste des contributeurs retenus: BGN/CBBT. Pour les fonds monétaires valorisés en j, les titres sont valorisés sur la base d'un prix milieu de marché retenu à 12h30. La liste des contributeurs retenus par priorité est : CBBT/BGN.

Les autres titres de créances négociables (NECP, ECP, bons des institutions financières, BMTN,

NMTN...) sont évalués à partir de courbes de taux ajustées de marges représentatives des risques émetteurs (spread) à date de valorisation.

Celles-ci sont déterminées à partir de données observables disponibles sur les plates-formes d'échanges électroniques (ECPX Bloomberg) ou via des courtiers.

Pour les TCN à taux fixe non cotés : le taux de rendement est déterminé par application d'une courbe de taux corrigé d'une marge représentative du risque émetteur pour la maturité du titre. Les courbes de taux utilisées sont des courbes indexées sur des taux du marché monétaires comme l'Eonia ou l'Euribor 3 mois et dépendent des caractéristiques du titre.

Pour les TCN à taux variables ou révisables non cotés, la valorisation se fait par application d'un spread représentatif du risque de l'émetteur pour la maturité concernée. Le spread se calcule par rapport au taux d'indexation du titre, en général EONIA ou EURIBOR 3 mois. Les spreads sont mis à jour quotidiennement à partir des informations en provenance des émetteurs ou des intermédiaires de marché (par exemple via ECPX).

Les parts ou actions d'OPC

Les OPC inscrits à l'actif du fonds sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue le jour du calcul de sa valeur liquidative.

Les Trackers (ETF, ETC,...)

Les trackers sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, au cours de clôture de la place principale. Source : Bloomberg/CACEIS.

Les instruments financiers à terme listés

Les opérations à terme fermes et conditionnelles listés sont valorisées au cours de compensation de la veille du jour de valorisation ou à défaut sur la base du dernier cours connu. Source : Bloomberg/CACEIS.

Les instruments financiers à terme négociés de gré à gré :

• **Le change à terme** est valorisé au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport, calculé en fonction de l'échéance du contrat.

• **Autres instruments financiers à terme négociés de gré à gré** : sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la Société de gestion.

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire ajustés des intérêts courus. Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas pu être constaté ou lorsqu'un cours est estimé comme étant non représentatif de la valeur de marché sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion ; les prix sont alors déterminés par la Société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres ou le cours ASSFI Six-Telekurs pour le fonds investis directement sur les actions de la zone Asie.

Méthode de comptabilisation

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé.

Les entrées de portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

Ces frais s'entendent :

- des frais de gestion financière,
- des frais d'administration comptable,
- des frais de conservation,
- et des frais de distribution.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- tous les revenus résultant de techniques de gestion efficace de portefeuille nets des coûts opérationnels directs et indirects sont restitués à l'OPCVM.
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion * Actif	Actif net	0,90 % TTC maximum
Frais de gestion indirect maximum (frais de gestion et commission)	Actif net	2,00% TTC maximum nets de rétrocessions
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	15% TTC de la surperformance annuelle nette de frais positive du FCP au-delà de 3%

(*) Les frais de gestion financière et administratifs externes à la société de gestion sont détaillés dans la position AMF DOC-2011-05.

() Commission de surperformance :**

Des frais de gestion variables peuvent être prélevés au profit de la Société de gestion selon les modalités suivantes :

- La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du FCP et la performance annualisée de 3 % et réalisées entre l'ouverture et la clôture de l'exercice comptable.
 - La performance du FCP est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative.
 - La commission de surperformance est mise en paiement annuellement après la clôture de chaque exercice comptable du FCP. La provision est donc remise à zéro tous les ans.
- Aucune commission de surperformance ne sera constatée dans l'un des cas suivant :
- La performance du FCP est négative par rapport à la dernière clôture,
 - La performance du FCP est inférieure à celle de son indicateur de référence par rapport à la dernière clôture. La période de calcul de la commission de surperformance est l'exercice du FCP. A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance du FCP est définie comme la différence positive entre l'actif net du FIA avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance et l'actif net d'un FIA fictif réalisant une performance annualisée de 3 % et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le FIA réel.
 - Lorsque, sur l'exercice, la différence entre la performance du FCP et celle du FIA fictif de référence est positive, une provision de 15 % TTC est appliquée sur la surperformance réalisée.
 - Les périodes de référence s'achèvent sur la dernière valeur liquidative de l'exercice à fin décembre.
 - Si en cours d'année, la performance du FCP, depuis le début de l'année civile est à la fois positive et supérieure au FIA fictif de référence calculé sur la même période, cette surperformance fait l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.
 - Dans le cas d'une sous-performance du FCP entre deux valeurs liquidatives consécutives, toute provision passée précédemment est réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part FEDERAL MULTI L/S	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2021 en EUR

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	26 166 363,39	26 899 767,73
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	3 835 763,57	2 679 384,02
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-9 127 504,36	-3 915 738,16
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 080 352,69	90 850,90
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 765,33	-136 500,54
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	226 078,26	138 500,71
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-850 058,64	-374 393,98
Frais de transactions	-8 096,02	-3 086,91
Différences de change	-14 093,26	-6 010,37
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	221 211,55	961 498,87
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 970 470,37</i>	<i>1 749 258,82</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-1 749 258,82</i>	<i>-787 759,95</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-216 926,50	13 474,95
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-203 451,55</i>	<i>13 474,95</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-13 474,95</i>	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-172 773,28	-181 383,83
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	21 134 552,07	26 166 363,39

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	1 978 283,06	9,36
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	1 978 283,06	9,36
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 051 958,14	4,98
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							832 424,23	3,94
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 051 958,14	4,98								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	832 424,23	3,94								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	302 497,36	1,43						
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers	832 424,23	3,94						
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	692 033,06	3,27						
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	6 253,37
	Rétrocession de frais de gestion	20 467,94
	Dépôts de garantie en espèces	389 415,26
TOTAL DES CRÉANCES		416 136,57
DETTES		
	Frais de gestion fixe	42 189,86
	Autres dettes	239,75
TOTAL DES DETTES		42 429,61
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		373 706,96

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	36 916,052	3 835 763,57
Parts rachetées durant l'exercice	-87 597,942	-9 127 504,36
Solde net des souscriptions/rachats	-50 681,890	-5 291 740,79
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	205 241,575	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2021
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	191 160,79
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	25 677,39

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue .»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-151 082,05	-184 184,02
Total	-151 082,05	-184 184,02

	31/12/2021	31/12/2020
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-151 082,05	-184 184,02
Total	-151 082,05	-184 184,02

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	373 726,68	-297 554,43
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	373 726,68	-297 554,43

	31/12/2021	31/12/2020
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	373 726,68	-297 554,43
Total	373 726,68	-297 554,43

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Actif net en EUR	19 865 781,71	22 587 774,56	26 899 767,73	26 166 363,39	21 134 552,07
Nombre de titres	195 461,823	231 799,770	268 755,905	255 923,465	205 241,575
Valeur liquidative unitaire	101,64	97,45	100,08	102,24	102,97
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,32	0,02	-1,30	-1,16	1,82
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,91	-0,67	-0,69	-0,71	-0,73

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
BDL REMPART EUROPE C	EUR	10 200	1 833 858,00	8,68
CANDRIAM RISK ARBITRAGE Part C	EUR	300	758 130,00	3,58
MONETA LONG SHORT A	EUR	7 000	1 353 520,00	6,40
PHILEAS L/S EUROPE RD	EUR	11 000	1 309 880,00	6,20
TOTAL FRANCE			5 255 388,00	24,86
IRLANDE				
LIONTRUST GF EU STR EQ A3 EUR	EUR	47 000	722 018,70	3,42
LYXOR SANDLER US EQ I EUR	EUR	15 000	1 789 297,50	8,47
TOTAL IRLANDE			2 511 316,20	11,89
LUXEMBOURG				
BLACKROCK STRATEGIC EUROPEAN ABSOLUTE RETURN D2 C.	EUR	7 500	1 236 825,00	5,86
BNP PARIBAS FUNDS ENVIRONMENTAL ABSOLUTE RETURN THEMATIC EQU	EUR	7 000	528 780,00	2,50
ELEV-ABS LRET EUR FD-IEURA	EUR	1 250	1 565 512,50	7,41
EXANE FDS I CERES FUND CL.A C.	EUR	70	1 279 588,10	6,05
EXANE PLEIADE FUND A	EUR	135	1 704 264,30	8,06
GARTMORE-UK ABS RET-I	EUR	175 000	1 324 120,00	6,27
HELIUM SELECTION S EUR	EUR	700	1 100 227,10	5,20
HH PAN EUROPEAN ALPHA CL.I2 C.	EUR	65 000	1 302 600,00	6,16
LUMYNA MW TOPS MARKET NEUTRAL UCITS FUND B CAP	EUR	9 000	1 449 990,00	6,86
PICTET TOT RET-AGORA-IEUR	EUR	10 000	1 282 700,00	6,07
TOTAL LUXEMBOURG			12 774 607,00	60,44
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			20 541 311,20	97,19
TOTAL Organismes de placement collectif			20 541 311,20	97,19
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
CBOE VIX FUT 0122	USD	40	-164 201,55	-0,77
EURO STOXX 50 0322	EUR	-30	-39 250,00	-0,19
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-203 451,55	-0,96
TOTAL Engagements à terme fermes			-203 451,55	-0,96
TOTAL Instrument financier à terme			-203 451,55	-0,96
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	186 730	164 201,55	0,78
APPEL MARGE CACEIS	EUR	39 250	39 250,00	0,18
TOTAL Appel de marge			203 451,55	0,96
Créances				
Dettes				
Comptes financiers				
Actif net			21 134 552,07	100,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Part FEDERAL MULTI L/S	EUR	205 241,575	102,97
------------------------	-----	-------------	--------